

Règlement spécifique à l'édition 2008

Le Collège provincial du Brabant wallon a décidé de consacrer l'édition 2008 du « Prix des Arts de la Province du Brabant wallon » à la photographie. Est appelé à y participer tout artiste domicilié en Communauté française sans limitation d'âge.

Seront acceptées les photos en couleurs ou en noir et blanc, en argentique ou en numérique. L'intervention sur l'œuvre photographique est autorisée. Sont par contre exclues les collages, les vidéos et les installations.

Les lettres de candidature doivent parvenir **au plus tard le mercredi 17 décembre prochain** à Monsieur Jean-Louis PIERSOTTE, Directeur d'administration.

Les trois œuvres des artistes devront être déposées les lundi 26 et mardi 27 janvier de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 au Domaine provincial d'Hélécine sis Avenue Armand Dewolf à 1357 Hélécine. Il devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 15,00 € en argent liquide. Les trois œuvres, d'un format A2 (tirage photographique 60 X 40cm), devront être munies d'un système d'accrochage et porter un symbole cachant la signature de l'artiste si elle est apparente. Les simples sous-verre ou assimilés, jugés trop fragiles, seront refusés lors de l'inscription.

Le jury se prononçant le 29 janvier, il sera loisible aux artistes non sélectionnés qui le souhaitent de venir rechercher leurs œuvres non exposées les lundi 2 et mardi 3 février de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. Les artistes pourront contacter le 010/23.63.56 le 30 janvier pendant les heures normales de bureau.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le jeudi 12 février de 18h30 à 20h30. Du vendredi 13 au mercredi 25 février, de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, l'exposition sera accessible gratuitement au public. Le démontage aura lieu les jeudi 26 et vendredi 27 février, il sera demandé aux artistes de venir, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, rechercher leurs œuvres.